

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 062-71

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	372 700	25 800	300	11 500	90 700	166 500	85 600	67 300	6 800	827 200
2023-2028	339 900	22 900	200	10 800	86 600	149 300	85 300	65 900	6 400	767 300
Δ	-9%	-11%	-33%	-6%	-5%	-10%	0%	-2%	-6%	-7%

#### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Par ordre d'importance, les écarts observés résultent de l'impact combiné des éléments suivants :

- ▶ Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières
- ▶ Le retrait des pentes abruptes selon la nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La soustraction aux activités d'aménagement forestier d'une nouvelle aire protégée
- ▶ Le retrait de la superficie à vocation acérico-forestière

L'intégration des compartiments d'organisation spatiale en sapinière pour le nord de l'unité d'aménagement permet d'atténuer la baisse causée par les éléments précédents.

## Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 062-71 a été produit en 2018-2023 et il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Pour l'unité d'aménagement 062-71, aucune nouvelle donnée d'inventaire écoforestier n'est disponible et aucune perturbation majeure n'a affecté le territoire depuis le calcul des possibilités forestières 2018-2023. Les analyses réalisées démontrent que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

### Éléments analysés

- ▶ Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
- ▶ Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Les nouvelles aires protégées annoncées
- ▶ Les territoires d'intérêt soustraits de l'aménagement forestier pour 10 ans
- ▶ Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquées sur le territoire
- ▶ Les modalités liées à la certification forestière
- ▶ Une nouvelle approche d'organisation spatiale dans le domaine de la sapinière

## Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

### Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de rétention accrue dans les coupes totales pour la norme Forest Stewardship Council ont été maintenues.

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	339 900	22 900	200	10 800	86 600	149 300	85 300	65 900	6 400	767 300
<b>Certification</b>	-22 400	-1 500	0	-700	-5 400	-10 000	-5 100	-4 000	-400	-49 500

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	3 790	70	1 510	760
<b>2023-2028</b>	<b>3 690</b>	<b>70</b>	<b>1 470</b>	<b>740</b>
Δ	-3%	0%	-3%	-3%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

L'effet combiné de la correction des pentes à l'aide de la technologie LIDAR et de la soustraction aux activités d'aménagement forestier de superficie provenant d'une aire protégée amène une baisse des travaux commerciaux. Il est à noter que l'application des compartiments d'organisation spatiale en sapinière dans la partie nord de l'unité d'aménagement limite cette baisse.

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	470	50	800	640
<b>2023-2028</b>	<b>470</b>	<b>50</b>	<b>800</b>	<b>640</b>
Δ	0%	0%	0%	0%

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Les superficies des traitements non commerciaux sont inchangées.

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 740 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **3 660 000 \$**, soit 98 % du budget disponible.

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	680 610	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	111 430	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	201 230	30%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	367 950	54%

### Principaux changements dans le territoire

- ▶ Ajustement des superficies selon les nouvelles catégories utilisées pour les possibilités forestières 2023-2028.
- ▶ L'aire protégée de la Forêt Ouareau a été annoncée en 2020 et a soustrait 3 810 hectares de la superficie destinée à l'aménagement forestier.

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>1</sup>. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

### Rapport final pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06251\\_rapport\\_final\\_v3-0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06251_rapport_final_v3-0.pdf)

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06252\\_rapport\\_final\\_v3-0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06252_rapport_final_v3-0.pdf)

### Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06271\\_fiche\\_determination\\_18\\_v3.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/06271_fiche_determination_18_v3.pdf)

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 25 mai 2021

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

